

Le 8 avril 2020

TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER 2019 - PRÉCISIONS DU MAMH



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et des impacts de celles-ci sur le déroulement normal des activités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) appliquera une tolérance administrative concernant la date limite de transmission du rapport financier 2019.

Lorsque la date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire a été imposée par décret le 13 mars 2020, il demeurait un certain nombre de jours au calendrier (jours-calendrier) avant les dates d'échéances prévues aux lois applicables, soit :

- 34 jours pour les régies intermunicipales, les sociétés de transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain;
- 64 jours pour les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines.

Dès la levée de l'état d'urgence sanitaire, le Ministère appliquera une tolérance administrative égale au nombre de jours-calendrier indiqué ci-dessus, en fonction du type d'organisme.

Par exemple :

En supposant une levée de l'état d'urgence sanitaire le 29 mars 2020 :

- la tolérance serait appliquée jusqu'au 1^{er} mai 2020 (soit un report de 34 jours à partir du 29 mars 2020) pour les régies intermunicipales, les sociétés de transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain;
- la tolérance serait appliquée jusqu'au 31 mai 2020 (soit un report de 64 jours à partir du 29 mars 2020) pour les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines.

Ainsi, les organismes concernés auront une période équivalente à celle prévue aux lois applicables pour préparer et transmettre les informations requises au Ministère.

Le MAMH demeure disponible pour répondre à vos questions à l'adresse courriel suivante : information.financière@mamh.gouv.qc.ca.